



## QUAND CERTAINS VOTENT LES AVANTAGES, LA CFE-CGC VOTE LES PRINCIPES

*On vous dit tout!*

### 1- REPAS DES ÉLUS : LA CFE-CGC REFUSE LES PRIVILÈGES

Lors du vote relatif à la prise en charge des repas des élus du CSE — avec un plafond porté à 20 € pour le déjeuner et jusqu'à 25 € pour le dîner — les élus CFE-CGC DDR Ouest ont voté **CONTRE**, de manière unanime.

#### Résultat du vote :

- 6 voix CONTRE : les 6 élus CFE-CGC DDR Ouest
- 21 voix POUR
- 1 abstention
- 1 non exprimé

La position de la CFE-CGC est simple, claire et cohérente : Les élus ne doivent pas bénéficier d'avantages que les postiers eux-mêmes ne possèdent pas.

#### Aujourd'hui, les postiers :

- ne bénéficient d'aucune prise en charge systématique de leurs repas ;
- n'ont aucun forfait déjeuner ;
- ne disposent d'aucun remboursement équivalent.

Dans ces conditions, la CFE-CGC refuse que des élus puissent s'accorder des avantages supérieurs à ceux des salariés qu'ils représentent.

#### Nous refusons :

- les passe-droits ;
- les privilèges ;
- les doubles standards.

Notre ligne est claire : nous représentons les postiers, nous ne passerons jamais avant eux.

### 2- BUDGET DU CSE : RESPONSABILITÉ, TRANSPARENCE & RESPECT DU CADRE LÉGAL

Pour la CFE-CGC DDR Ouest, le budget du CSE n'est pas une caisse d'avantages.

#### Le budget du CSE :

- n'appartient pas aux élus ;
- doit être utilisé dans l'intérêt collectif des salariés ;
- impose une gestion rigoureuse et transparente.

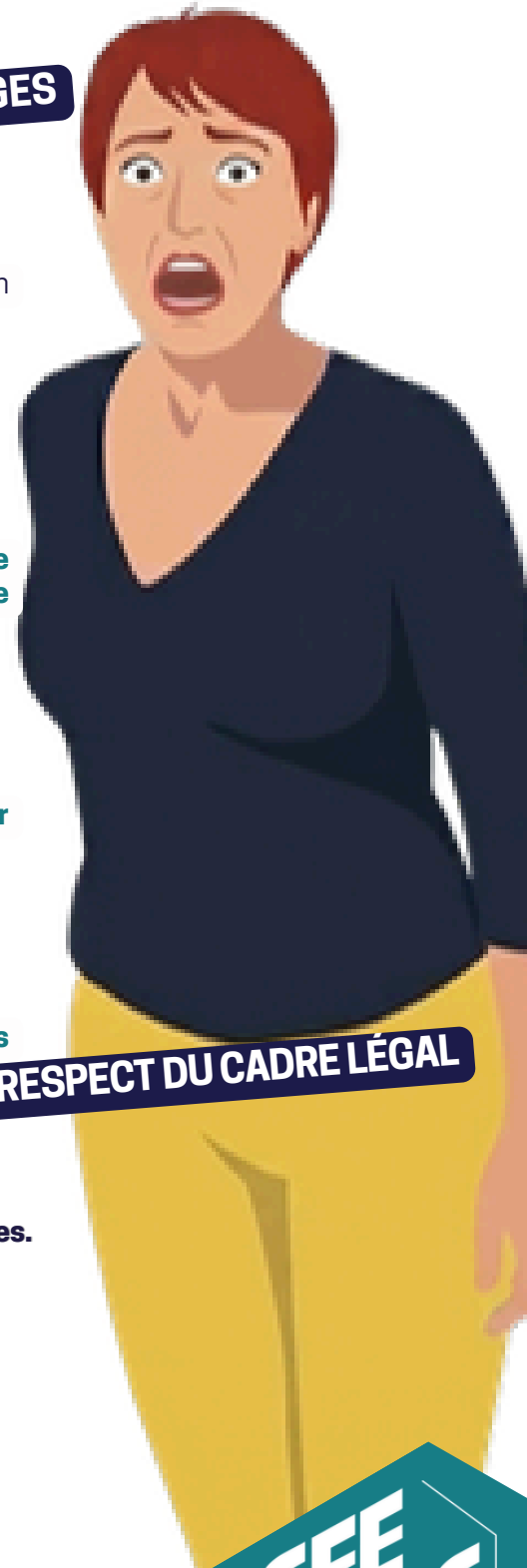
#### Chaque dépense doit être :

- justifiée ;
- conforme au Code du travail ;
- compatible avec l'objet légal du CSE.

La CFE-CGC considère que les élus ont des devoirs envers les postiers :

- devoir d'exemplarité ;
- devoir de responsabilité ;
- devoir de transparence.

Nous défendons une gestion sérieuse et crédible des moyens du CSE.



### 3- RPX : LA LOI EST CLAIRE, LE FINANCEMENT RELÈVE DE L'EMPLOYEUR

Les élus CFE-CGC DDR Ouest ont également voté CONTRE la prise en charge des frais des RPX par le budget du CSE.

#### Pourquoi ?

Parce que juridiquement, le cadre est très clair. Les RPX relèvent des accords collectifs propres à La Poste et du dialogue social de l'entreprise. Ils ne sont pas des élus du CSE au sens du Code du travail.

Or, les Articles L.2315-61 et suivants du Code du travail encadrent strictement l'utilisation du budget de fonctionnement du CSE. Ce budget ne peut financer que les dépenses entrant dans le champ légal des missions du CSE.

#### En conséquence :

- les frais liés aux RPX relèvent de l'employeur ;
- leur prise en charge incombe à La Poste ;
- le CSE ne peut pas se substituer à l'employeur.

#### Le CSE ne peut donc pas légalement :

- créer un "budget RPX" ;
- financer leurs déplacements habituels ;
- compenser une absence de prise en charge par l'employeur.

Une telle pratique exposerait le CSE à des risques juridiques et financiers importants, notamment en matière de contrôle URSSAF et de requalification de dépenses.

### EN CLAIR

#### LA CFE-CGC DDR OUEST ASSUME UNE LIGNE SYNDICALE CLAIRE :

- pas d'avantages pour les élus que les postiers n'ont pas ;
- pas de passe-droits ;
- une gestion rigoureuse et transparente du budget du CSE ;
- le respect strict du cadre légal.

VOS INTERLOCUTEURS  
CFE-CGC GROUPE LA POSTE

DDR OUEST

S. DAUTREAU  
06 74 38 59 13  
[sandrine.dautreau@laposte.fr](mailto:sandrine.dautreau@laposte.fr)

J. LEGER  
06 31 97 89 61  
[janick.leger@laposte.fr](mailto:janick.leger@laposte.fr)

D. GOMEZ  
06 71 81 17 21  
[didier.gomez@laposte.fr](mailto:didier.gomez@laposte.fr)

V. MARTIN GREGUY  
06 33 74 84 05  
[virginie.martin-greguy@laposte.fr](mailto:virginie.martin-greguy@laposte.fr)

S. BRUNEAU  
06 41 98 67 42  
[sonia.bruneau@laposte.fr](mailto:sonia.bruneau@laposte.fr)

B. HUREAU  
06 75 09 58 44  
[bertrand.hureau@laposte.fr](mailto:bertrand.hureau@laposte.fr)

C. PIAZZOLA  
06 45 02 44 10  
[catherine.piazzola-chasse@laposte.fr](mailto:catherine.piazzola-chasse@laposte.fr)

W. BOUCEY  
07 84 38 89 27  
[willy.boucey@laposte.fr](mailto:willy.boucey@laposte.fr)

H. UTASSE  
06 84 40 49 81  
[herve.utasse@laposte.fr](mailto:herve.utasse@laposte.fr)

PARCE QU'UN SYNDICALISME CRÉDIBLE  
COMMENCE PAR L'EXEMPLARITÉ.

PARCE QUE DÉFENDRE LES POSTIERS,  
C'EST AUSSI REFUSER LES PRIVILÈGES.

100%  
CADRES

100%  
VOUS

CFE  
CGC  
Groupe La Poste